

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTORAT DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/143 du 27/01/86
DECRET N° 86/143 ^{ATT}ERFP, S.DGFP, DGPCF.
Portant intégration et nomination de
Monsieur SONGA Gabriel, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Administratifs et
Financiers - S.F. - (Administration
Générale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :
D.S.B.
D.C.F.
du Gouvernement ;
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des S.F. ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.3.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomina-
tion du Premier ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

.../...

(/u le décret n° 74/229 du 10.06.74 portant attribution des certains avantages aux Economistes tanzanienget les diplômés de Grandes Ecoles et Instituts d'enseignement Supérieur de Commerce ;

(/u la lettre n° 4111/MLSS.CAB.DOB du 02.09.85 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur SONCA Gabriel, né le 18 Mars 1952 à Matata, titulaire du diplôme de Maître ES Sciences Economiques, option : Agriculture, obtenu à l'Université des Sciences Economiques KARL MARX à BUDAPEST (Hongrie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.F - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.F Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 suscitée, l'intéressé est classé Administrateur des S.F de 2° Echelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan et de l'Economie. -

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSICHA. -

- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP.DGPCF.....3
DFFP.DST.....1
D.G.B.....3
D.C.F.....1
M.POT.ECONOMIE.....2
S.G.P.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGG/BC.....2./-